

COMMUNE DE LEZINNES

Compte rendu de la séance du vendredi 02 décembre 2022

Secrétaire de la séance: Anne-Marie RIGO

Eté présents : Jeannine RIS, Michel BRUMEAUX, Anne-Marie RIGO, José MENARD, Ilan KLAPWIJK, Bernard LAURIN, Audrey LACROIX, Alain FERDIN, Chrystelle BLANCHON, Claudine DILIGENT, Guy DUPAS, Franck DUTOIT, Lucas LACROIX

Eté représentés : Hubert NICOLLE

Eté absents ou excusés :

Rappel de l'ordre du jour :

Délibérations :

- Election du 1er adjoint
- Election du 3ème adjoint

Questions diverses.

Délibérations :

élection du 1er adjoint (DEL 2022 074)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L2122-10 et L2122-15,

Vu la délibération n° 2022 048 du 20 juillet 2022 portant le nombre d'adjoints à 3,

Considérant la vacance du poste de premier adjoint au Maire dont la démission a été acceptée par Monsieur le Préfet par courrier reçu le 12 juillet 2022,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 1er adjoint ,

Considérant que l'adjoint est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Il est procédé à l'élection du *PREMIER* adjoint au Maire

1ER TOUR DE SCRUTIN

Candidats déclarés au 1^{er} tour : BRUMEAUX Michel

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :..... 0 (zéro)

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 14

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L 66 du code électoral) :..... 1 (un)

Nombre de suffrages blancs (art L 65 du code électoral) :..... 3 (trois)

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 10 (neuf)

Majorité absolue : 7 (sept)

Ont obtenu : BRUMEAUX Michel 9 votes

LAURIN Bernard 1 vote

BRUMEAUX Michel a été proclamé premier adjoint au Maire de la commune de LEZINNES et a été immédiatement installé.

Le nouveau tableau du Conseil Municipal est annexé à la présente délibération.

VOTES	Pour	14	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

élection du 3ème adjoint (DEL 2022 075)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L2122-10 et L2122-15,

Vu la délibération n° 2022 048 du 20 juillet 2022 portant le nombre d'adjoints à 3,

Considérant la vacance du poste de troisième adjoint au Maire dont la démission a été acceptée par Monsieur le Préfet par courrier reçu le 12 juillet 2022,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 3ème adjoint,

Considérant que l'adjoint est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Il est procédé à l'élection du *TROISIEME* adjoint au Maire

1ER TOUR DE SCRUTIN

Candidats déclarés au 1er tour : MENARD José

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 (zéro)

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 14

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L 66 du code électoral) : 1 (un)

Nombre de suffrages blancs (art L 65 du code électoral) : 2 (deux)

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 11 (onze)

Majorité absolue : 7 (sept)

A obtenu :

MENARD José..... 10

LAURIN Bernard.....1

MENARD José a été proclamé troisième adjoint au Maire de la commune de LEZINNES et a été immédiatement installé.

Le nouveau tableau du Conseil Municipal est annexé à la présente délibération.

VOTES	Pour	14	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---